

<p align="center">SAVE THE CHILDREN'S CHILD SAFEGUARDING POLICY</p>	<p align="center">LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE DES ENFANTS DE SAVE THE CHILDREN</p>				
<p>1. OUR VALUES AND PRINCIPLES</p> <p>Save the Children does not allow any partner, supplier, sub-contractor, agent or any individual engaged by Save the Children to engage in any form of child abuse, maltreatment or poor safeguarding practice. A child is anyone under the age of 18, and all children have an equal right to protection regardless of any personal characteristic, including their age, gender, ability, culture, racial origin, religious belief and sexual identity.</p> <p>This policy applies to all persons working for us or on our behalf in any capacity, including employees at all levels, directors, officers, agency workers, seconded workers, volunteers, interns, agents, contractors, external consultants, third-party representatives, suppliers and business partners. It applies during or outside of working hours, every day of the year.</p>	<p>1. NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES</p> <p>Save the Children n'autorise aucun partenaire, fournisseur, sous-traitant, agent ou toute personne engagée par Save the Children à se livrer à une forme quelconque de maltraitance, d'abus ou de mauvaise pratique de sauvegarde des enfants. Par enfant, on comprend toute personne âgée de moins de 18 ans, et tous les enfants ont un droit égal à la protection, indépendamment de toute caractéristique personnelle, y compris leur âge, leur sexe, leurs capacités, leur culture, leur race, leurs croyances religieuses et leur identité sexuelle.</p> <p>Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour nous ou en notre nom à quelque titre que ce soit, y compris les employés à tous les niveaux, les directeurs, les responsables, les travailleurs intérimaires, les travailleurs détachés, les bénévoles, les stagiaires, les agents, les contractants, les consultants externes, les représentants des tiers, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Elle s'applique pendant et en dehors des heures de travail et tous les jours de l'année.</p>				
<p>2. WHAT IS CHILD ABUSE?</p> <p>Child abuse consists of anything, which individuals, institutions or processes do or fail to do which directly or indirectly harms children or damages their prospect of a safe and healthy development into adulthood.</p> <p>This policy covers all forms of child abuse. Save the Children recognises five categories of child abuse, which are sexual abuse, physical abuse, emotional abuse, neglect and exploitation. Other sub-categories may be adopted from time to time. The policy also covers any poor safeguarding practice, which results in or creates a risk of child abuse or harm.</p>	<p>2. QU'EST-CE QUE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS ?</p> <p>La maltraitance des enfants comprend tout ce que les individus, les institutions ou les processus font ou ne font pas alors qu'ils devraient le faire et qui nuit directement ou indirectement aux enfants ou à leurs perspectives de transition saine et sûre vers l'âge adulte.</p> <p>Cette politique couvre toutes les formes de maltraitance des enfants. Save the Children reconnaît cinq catégories de maltraitance des enfants, à savoir les abus sexuels, les abus physiques, la violence psychologique, la négligence et l'exploitation. D'autres sous-catégories peuvent être adoptées de temps en temps. La politique couvre également toute mauvaise pratique de protection, qui entraîne ou crée un risque de maltraitance ou de préjudice pour les enfants.</p>				
<p>Definitions of Child Abuse:</p> <table border="1" data-bbox="204 1783 783 2024"> <tr> <td data-bbox="204 1783 347 2024"> <p>Sexual Abuse</p> </td> <td data-bbox="351 1783 783 2024"> <p>Sexual abuse is the involvement of a child in sexual activities, whether or not the child is aware of what is happening. The activities may involve physical contact, including assault by penetration (for example, rape or oral sex) or non-penetrative acts such as masturbation, kissing,</p> </td> </tr> </table>	<p>Sexual Abuse</p>	<p>Sexual abuse is the involvement of a child in sexual activities, whether or not the child is aware of what is happening. The activities may involve physical contact, including assault by penetration (for example, rape or oral sex) or non-penetrative acts such as masturbation, kissing,</p>	<p>Définitions de la maltraitance des enfants :</p> <table border="1" data-bbox="809 1783 1388 2024"> <tr> <td data-bbox="809 1783 952 2024"> <p>Les abus sexuels</p> </td> <td data-bbox="956 1783 1388 2024"> <p>L'abus sexuel est la participation d'un enfant à des activités sexuelles, que l'enfant soit conscient ou non de ce qui se passe. Les activités peuvent comporter des contacts physiques, y compris des agressions par pénétration (par exemple, le viol ou sexe oral) ou des actes sans</p> </td> </tr> </table>	<p>Les abus sexuels</p>	<p>L'abus sexuel est la participation d'un enfant à des activités sexuelles, que l'enfant soit conscient ou non de ce qui se passe. Les activités peuvent comporter des contacts physiques, y compris des agressions par pénétration (par exemple, le viol ou sexe oral) ou des actes sans</p>
<p>Sexual Abuse</p>	<p>Sexual abuse is the involvement of a child in sexual activities, whether or not the child is aware of what is happening. The activities may involve physical contact, including assault by penetration (for example, rape or oral sex) or non-penetrative acts such as masturbation, kissing,</p>				
<p>Les abus sexuels</p>	<p>L'abus sexuel est la participation d'un enfant à des activités sexuelles, que l'enfant soit conscient ou non de ce qui se passe. Les activités peuvent comporter des contacts physiques, y compris des agressions par pénétration (par exemple, le viol ou sexe oral) ou des actes sans</p>				

	<p>rubbing and touching outside of clothing. They may also include non-contact activities, such as involving children in looking at, or in the production of, sexual images, watching sexual activities, encouraging children to behave in sexually inappropriate ways, or grooming a child in preparation for abuse (including via the internet). Adult males do not solely perpetrate sexual abuse. Women can also commit acts of sexual abuse, as can other children.</p>		<p>pénétration tels que la masturbation, les baisers, les frottements et les attouchements sur des zones du corps non couvertes par les vêtements. L'abus sexuel peuvent également inclure des activités sans contact, comme le fait de faire participer les enfants au visionnement ou à la production d'images à caractère sexuelles, le fait de regarder des activités sexuelles, d'encourager les enfants à se comporter de manière sexuellement inappropriée ou le fait de préparer un enfant à des abus (y compris via l'internet). Les hommes adultes ne sont pas les seuls à commettre des abus sexuels. Les femmes peuvent également commettre des actes d'abus sexuels, tout comme les autres enfants.</p>
Physical	<p>Physical abuse is the non-accidental use of physical force that deliberately or inadvertently causes a risk of/or actual injury to a child. This may include hitting, shaking, throwing, poisoning, burning or scalding, drowning, suffocating or otherwise causing non-accidental physical harm to a child. Physical harm can also be caused when a parent or carer fabricates the symptoms of, or deliberately induces, illness or temporary, permanent injury or disability of a child.</p>	La violence Physique	<p>La violence physique est une utilisation non accidentelle de la force physique qui, délibérément ou par inadvertance, entraîne un risque de blessure ou une blessure réelle chez un enfant. Il peut s'agir de frapper, secouer, pousser, empoisonner, brûler ou ébouillanter, noyer, étouffer ou causer d'autres dommages physiques non accidentels à un enfant. Des dommages physiques peuvent également être causés lorsqu'un parent ou une personne qui s'occupe d'un enfant crée ou provoque délibérément chez ce dernier les symptômes d'une maladie ou d'une blessure ou d'un handicap temporaire ou permanent.</p>
Emotional	<p>Emotional abuse involves doing harm to a child's emotional, intellectual, mental or psychological development. This may occur as an isolated event or on an ongoing basis. Emotional abuse includes but is not limited to any humiliating or degrading treatment (e.g. bad name calling, threats, yelling/screaming/cursing, teasing, constant criticism, belittling, persistent shaming etc.), failure to meet a child's emotional needs, and rejecting, ignoring, terrorizing, isolating or confining a child</p>	La violence psychologique	<p>La violence psychologique consiste à nuire au développement émotionnel, intellectuel, mental ou psychologique d'un enfant. Il peut s'agir d'un événement isolé ou répété. La violence émotionnelle comprend, sans s'y limiter, tout traitement humiliant ou dégradant (par exemple les injures, les menaces, les cris, les insultes, les taquineries, les critiques constantes, le dénigrement, l'humiliation persistante, etc.), le fait de ne pas répondre aux besoins émotionnels d'un enfant et le fait de rejeter, d'ignorer, de terroriser, d'isoler ou de confiner un enfant</p>
Neglect	<p>(1) Neglect includes but is not limited to failing to provide adequate food, sufficient or seasonally appropriate clothing and /or shelter.</p> <p>Neglect is also failing to prevent harm; failing to ensure adequate supervision; failing to ensure access to appropriate medical care or treatment or providing inappropriate medical treatment (e.g. administering medication when not authorized); or failing to provide a safe physical environment (e.g. exposure to violence, unsafe programming location, unsafe sleeping practices,</p>		

	releasing a child to an unauthorized adult, access to weapons or harmful objects, failing to child-proof a space that children will occupy etc.). It can also be SCI staff, partners, contractors, suppliers and sub-grantees failing to apply minimum requirements as set out in mandatory procedures.	<p>La négligence</p> <p>La négligence comprend, sans s'y limiter, le fait de ne pas fournir une alimentation adéquate, des vêtements suffisants ou adaptés aux saisons et/ou un abri.</p> <p>La négligence consiste également à ne pas prévenir les préjudices, à ne pas assurer une surveillance adéquate, à ne pas garantir l'accès à des soins ou traitements médicaux appropriés ou à fournir un traitement médical inapproprié (par exemple, administrer des médicaments alors qu'ils ne sont pas autorisés) ou à ne pas fournir un environnement physique sûr (par exemple, l'exposition à la violence, les sites de programmes dangereux, les pratiques de sommeil dangereuses, le fait de confier un enfant à un adulte non autorisé, l'accès à des armes ou à des objets dangereux, le fait de ne pas sécuriser un espace que les enfants occuperont, etc.) La négligence inclut également les cas où des membres du personnel, des partenaires, des contractants, des fournisseurs et de sous-bénéficiaires de SCI n'appliquent pas les exigences minimales définies dans les procédures obligatoires.</p>	
Exploitation	<p>Child exploitation is an umbrella term used to describe the abuse of children who are forced, tricked, coerced or trafficked into exploitative activities. For Save the Children child exploitation includes modern slavery and trafficking of children and children forced or recruited into armed conflict. Child sexual exploitation is a form of child sexual abuse. It occurs where an individual or group takes advantage of an imbalance of power to coerce, manipulate or deceive a child or young person under the age of 18 into sexual activity;</p> <p>(a) in exchange for something the victim needs or wants, and/or</p> <p>(b) for the financial advantage or increased status of the perpetrator or facilitator. The victim may have been sexually exploited even if the sexual activity appears consensual.</p> <p>Child sexual exploitation does not always involve physical contact; it can also occur with the use of technology. Within Save the Children child sexual abuse and exploitation also includes child early and forced marriage.</p>		<p>L'exploitation</p> <p>L'exploitation des enfants est un terme générique utilisé pour décrire la maltraitance des enfants qui sont forcés, entraînés par la ruse, contraints ou soumis à des activités d'exploitation. Pour Save the Children, l'exploitation des enfants inclut l'esclavage moderne et le trafic des enfants ainsi que le fait d' enrôler des enfants dans des groupes armés lors des conflits armés.</p> <p>L'exploitation sexuelle des enfants est une forme d'abus sexuel sur les enfants. Elle se produit lorsqu'un individu ou un groupe profite d'une relation de de pouvoir pour contraindre, manipuler ou tromper un enfant ou un jeune de moins de 18 ans pour qu'il s'engage dans une activité sexuelle ;</p> <p>(a) en échange de quelque chose dont la victime a besoin ou qu'elle désire, et/ou</p> <p>(b) pour procurer à l'auteur ou au facilitateur un avantage financier ou un meilleur statut. La victime peut avoir été exploitée sexuellement</p>
Child Labour	<p>Child Labour is work that deprives children of their childhood, their potential and their dignity, and that is harmful to physical and mental development. It is work that:</p> <ul style="list-style-type: none"> • is mentally, physically, socially or morally dangerous and harmful to children; and • interferes with their schooling by: <ul style="list-style-type: none"> • depriving them of the opportunity to attend school; • obliging them to leave school prematurely; or 		

	<ul style="list-style-type: none"> requiring them to attempt to combine school attendance with excessively long and heavy work. <p>If a young person, under the age of 18 is part of an apprenticeship scheme within the statutory law of the country and does not meet any of the above, this would not be considered by SCI as child labour. However, any partner, supplier, contractor or sub-contractor must inform SCI of the name of any apprentice who will be directly involved with our work.</p> <p>For Save the Children it is not acceptable for any staff or representatives to engage anyone under the age of 18 to work as domestic help in their place of work or at home.</p> <p>Child labour may also be a form of child slavery. Child slavery is the transfer of a young person (under 18) to another person so that the young person can be exploited.</p>		<p>même si l'activité sexuelle semble consensuelle.</p> <p>L'exploitation sexuelle des enfants n'implique pas toujours un contact physique ; elle peut également se produire par l'utilisation de la technologie. A Save the Children, l'abus et l'exploitation sexuels des enfants comprennent également le mariage précoce et forcé des enfants.</p>
<p>Zero Tolerance</p>	<ul style="list-style-type: none"> At Save the Children, we have a culture of zero tolerance for all forms of abuse and mistreatment, including Sexual Exploitation and Abuse, Harassment, Intimidation and Bullying. This means that every single concern is fully responded to and where necessary prompt action (including conducting an investigation and taking disciplinary action, if applicable) is taken. It means that we will hold our people to account against the same standards and subject them to the same processes, as everyone else regardless of their position or reputation within the organization. 	<p>Le travail des enfants</p>	<p>Le travail des enfants est un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental. C'est le travail qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité de fréquenter l'école ; en les obligeant à quitter l'école prématurément ; ou en les obligeant à tenter de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et pénible. <p>Si un jeune de moins de 18 ans participe à un programme d'apprentissage autorisé par la législation du pays et ne répond à aucune des conditions ci-dessus, SCI ne considérera pas cela comme du travail d'enfant. Toutefois, tout partenaire, fournisseur, entrepreneur ou sous-traitant doit communiquer à SCI le nom de tout apprenti qui sera directement impliqué dans nos travaux.</p> <p>Pour Save the Children, il n'est pas acceptable qu'un membre du personnel ou un représentant engage une personne de moins de 18 ans pour travailler comme aide domestique sur son lieu de travail ou à son domicile.</p> <p>Le travail des enfants peut également constituer une forme d'esclavage des enfants. L'esclavage des enfants est le transfert d'un jeune (de moins de</p>
<p>Child abuse and exploitation is a violation of fundamental child and human rights. It may also be a criminal act. Save the Children has a zero-tolerance approach when it comes taking action to protecting children from all forms of exploitation and abuse. We are committed to acting ethically and with integrity in all our business dealings and relationships and to implementing and enforcing effective systems and controls to ensure child exploitation and abuse is not</p>			

<p>taking place anywhere in our own business or in any of our supply chains or partnerships.</p>	<p>18 ans) à une autre personne afin que ce jeune puisse être exploité.</p>
<p>Save the Children is also committed to ensuring there is transparency in our own business and in our approach to preventing and responding to any child safeguarding violations throughout our supply chains, and relationships with third parties, consistent with our national and international disclosure obligations, and shall comply with all applicable laws, statutes, regulations and codes from time to time in force, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • United Nations Convention on the Rights of the Child (UNCRC); • UN Secretary General’s Bulletin: Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Abuse; • UK Modern Slavery Act 2015; • US Trafficking Victims Protection Act 2000; • USAID ADS 303 Mandatory Standard Provision, Trafficking in Persons (July 2015); and • International Labour Standards on Child Labour and Forced Labour. 	<p>La Tolérance zéro</p> <ul style="list-style-type: none"> • À Save the Children, nous avons une culture de <u>tolérance zéro</u> à l’égard de toutes les formes d’abus et de maltraitance, y compris l’exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, l’intimidation et les comportements vexants. • Cela signifie que chaque préoccupation est prise en charge et que, le cas échéant, des mesures sont prises rapidement (y compris la conduite d’une enquête et l’adoption des mesures disciplinaires appropriées). • Cela signifie que nous demanderons des comptes à nos employés selon les mêmes normes et nous les soumettrons aux mêmes processus que tout le monde, quelle que soit leur position ou leur réputation au sein de l’organisation.
<p>Where the guidance in this policy conflicts with any applicable laws or regulations, the higher standard must be observed at all times.</p>	<p>La maltraitance et l’exploitation des enfants constituent une violation des droits fondamentaux de l’enfant et de l’homme. Elle peut également être d’un acte criminel. Save the Children a une approche de tolérance zéro lorsqu’il s’agit de prendre des mesures pour protéger les enfants contre toutes les formes d’exploitation et de maltraitance. Nous nous engageons à agir avec éthique et intégrité dans toutes nos relations et transactions commerciales et à mettre en œuvre et appliquer des systèmes et contrôles efficaces pour garantir que l’exploitation et la maltraitance des enfants n’ont lieu nulle part dans notre propre organisation ou dans l’une de nos chaînes d’approvisionnement ou chez nos partenaires.</p> <p>Save the Children s’engage également à assurer la transparence de nos propres activités et de notre approche pour prévenir et répondre à toute violation de la protection des enfants tout au long de nos chaînes d’approvisionnement, et dans nos relations avec des tiers, conformément à nos obligations nationales et internationales de divulgation. Nous nous conformeront à toutes les lois, tous les statuts, toutes les réglementations et tous les codes en vigueur, y compris</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Convention des Nations unies relative aux droits de l’enfant (CNUDE) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport du Secrétaire général : Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et des atteintes sexuelles : • La loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne; • La loi américaine de 2000 sur la protection des victimes de la traite des êtres humains ; • La USAID ADS 303 Mandatory Standard Provision, Trafficking in Persons (juillet 2015); et • Les Normes internationales du travail sur le travail des enfants et le travail forcé. <p>Lorsque les orientations de cette politique sont en contradiction avec les lois ou règlements en vigueur, la norme la plus élevée doit être respectée à tout moment.</p>
<p>3. OUR APPROACH TO PREVENTING THE ABUSE AND EXPLOITATION OF CHILDREN</p> <p>Save the Children is committed to preventing child abuse and exploitation, including through the following means:</p>	<p>3. NOTRE APPROCHE POUR PREVENIR L'ABUS ET L'EXPLOITATION DES ENFANTS</p> <p>Save the Children s'engage à prévenir la maltraitance et l'exploitation des enfants, notamment par les moyens suivants :</p>
<p>Awareness: Ensuring that all staff, representatives and third parties connected to Save the Children are aware of the high standards of behaviour and conduct expected of them to protect children from any form of abuse and exploitation in their private and working lives.</p>	<p>La Sensibilisation : Veiller à ce que tous les membres du personnel, les représentants et les tiers liés à Save the Children soient conscients des normes élevées de comportement et de conduite qui sont attendues d'eux, dans leur vie privée et professionnelle, afin de protéger les enfants contre toute forme d'abus et d'exploitation.</p>
<p>Prevention: Ensuring, through awareness and good practice, that staff and those who work with Save the Children minimise the risks of any form of child abuse and exploitation, including but by no means limited to conducting relevant vetting and background checks of staff as part of their recruitment process.</p>	<p>La prévention : Veiller, par la sensibilisation et les bonnes pratiques, à ce que le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children minimisent les risques de toute forme d'abus et d'exploitation des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, en procédant à une vérification pertinente des antécédents du personnel dans le cadre de leur processus de recrutement.</p>
<p>Reporting: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are clear on what steps to take where suspicions or concerns arise regarding allegations of child abuse or exploitation</p> <p>To help you identify incidents of child abuse, exploitation and poor safeguarding practice the following are examples of prohibited behaviour and practice, which are not tolerated by Save the Children:</p> <p>(a) Physically, sexually, or emotionally harming or threatening to harm a child. This includes</p>	<p>Le signalement : Veiller à ce que tout le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children sachent clairement quelles sont les mesures à prendre en cas de soupçons ou de préoccupations concernant des allégations de maltraitance ou d'exploitation d'enfants.</p> <p>La Réponse : Veiller à ce que des mesures immédiates soient prises pour identifier et traiter les signalements d'abus et d'exploitation des enfants, et pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants concernés.</p>

<p>beating them or any other form of physical or humiliating discipline</p> <p>(b) Engaging in any form of sexual activity with anyone under the age of 18, regardless of age of consent or custom locally</p> <p>(c) Exchanging money, employment, goods or services for sex, including sexual favours or other forms of humiliating, degrading or exploitative behaviours. This includes exchange for assistance that is due to beneficiaries and their families</p> <p>(d) Sending private messages to children you have met through Save the Children, for example private messaging on social media or by mobile phone</p> <p>(e) Engage anyone under the age of 18 in exploitative and harmful labour</p> <p>(f) Employees engaging in commercial exploitation of children, for example a hotel employee facilitating sexual abuse by hotel guests or indirectly</p> <p>(g) Causing the death of or seriously injuring a child due to reckless or careless driving</p> <p>(h) Failing to ensure the required health and safety at construction or other sites where services are being provided and work implemented on behalf of Save the Children</p> <p>(i) Failing to follow the law or required procedures and regulations which result in the death or harm of a child</p>	<p>Pour vous aider à identifier les cas de maltraitance, d'exploitation et de mauvaises pratiques de protection des enfants, voici des exemples de comportements et de pratiques interdits, qui ne sont pas tolérés par Save the Children :</p> <p>(a) Le fait d'abuser ou de menacer d'abuser physiquement, sexuellement ou émotionnellement d'un enfant. Cela inclut le fait de le battre ou toute autre forme de mesure disciplinaire physique ou humiliante.</p> <p>(b) Le fait de se livrer à toute forme d'activité sexuelle avec une personne de moins de 18 ans, quel que soit l'âge légal du consentement ou la coutume locale</p> <p>(c) L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation. Cela inclut l'échange de l'aide qui est due aux bénéficiaires et à leurs familles</p> <p>(d) Le fait d'envoyer des messages privés aux enfants que vous avez rencontrés par l'intermédiaire de Save the Children, par exemple des messages privés sur les médias sociaux ou par téléphone portable</p> <p>(e) Le fait d'engager une personne de moins de 18 ans dans un travail qui l'exploite et lui nuit</p> <p>(f) Le fait que des employés se livrent à l'exploitation commerciale des enfants, par exemple un employé d'hôtel qui faciliterait les abus sexuels des clients de l'hôtel directement ou indirectement</p> <p>(g) Le fait de causer la mort d'un enfant ou de lui infliger des blessures graves en raison d'une conduite imprudente ou irréfléchi</p> <p>(h) Le fait de ne pas assurer les mesures de santé et la sécurité requises sur les chantiers de construction ou autres sites où des services sont fournis et des travaux sont mis en œuvre pour le compte de Save the Children</p> <p>(i) Le non-respect de la loi ou des procédures et réglementations requises</p>
--	---

	lorsque cela entraîne la mort d'un enfant ou lui cause un préjudice
<p>4. THE COMMITMENT WE EXPECT FROM YOU</p> <p>Save the Children expects the same high standards from all of our partners, contractors, suppliers and all third parties working with or for Save the Children, including taking measures to prohibit their staff and representatives from engaging in any child sexual exploitation , sexual abuse or any other form of abuse or exploitation in their working and person lives.</p> <p>(a) You must have a zero-tolerance policy on Child abuse and exploitation and take all measures available to you to prevent and respond to actual, attempted or threatened forms of child abuse and exploitation involving SCI staff or representatives, or your organisation’s employees or representatives that arises during performance of the terms of this Agreement.</p> <p>(b) You must ensure that your staff members and those working with Save the Children under your control are fully aware of this policy and encourage them to report incidents of suspected or actual child abuse involving SCI staff or representatives, or your organisation’s employees or representatives that arises during performance of the terms of this Agreement.</p> <p>(c) You must <u>immediately report</u> any suspicion of child abuse or exploitation occurring in SCI, your organisation or the organisations you work with, that arises during the performance of the terms of this agreement with Save the Children. Failure to report will be treated as serious and may result in termination of any agreement with Save the Children.</p> <p>(d) When you or any staff working for Save the Children under your control suspect or become aware of a child safeguarding concern in relation to work for Save the Children, you are obliged to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • act quickly and immediately report suspicions or knowledge of a safeguarding concern or incident to a relevant contact at Save the Children (which could include the Country Office Supply Chain lead, Child Safeguarding Focal Point, Save the Children Country Director / Regional Director or report to <u>childsafeguarding@savethechildren.org</u> 	<p>4. L'ENGAGEMENT QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS</p> <p>Save the Children attend de tous ses partenaires, contractants, fournisseurs et de tous les tiers travaillant avec ou pour Save the Children qu'ils respectent des mêmes normes élevées, notamment en prenant des mesures pour interdire à leur personnel et à leurs représentants de se livrer à toute exploitation sexuelle des enfants, à des abus sexuels ou à toute autre forme d'abus ou d'exploitation dans leur travail et dans leur vie privée.</p> <p>(a) Vous devez appliquer une politique de tolérance zéro en matière de maltraitance et d'exploitation des enfants et prendre toutes les mesures à votre disposition non seulement pour prévenir toute forme de maltraitance et d'exploitation des enfants mais également pour réagir devant ces type de comportement lorsqu'ils surviennent et que le personnel ou les représentants de SCI, ou les employés ou représentants de votre organisation sont impliqués. Cette obligation s'applique pour toute la durée de l'exécution du présent accord, indépendamment du fait que le comportement soit réelle, ai été tenté ou ai juste été une menace.</p> <p>(b) Vous devez vous assurer que les membres de votre personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children sous votre contrôle sont pleinement conscients de cette politique et les encourager à signaler les incidents de maltraitance d'enfants survenant pendant l'exécution des termes de cet accord et impliquant le personnel ou les représentants de SCI, ou les employés ou représentants de votre organisation, indépendamment du fait que l'incident est suspecté ou réel.</p> <p>(c) Vous devez <u>immédiatement signaler</u> tout soupçon ou incident de maltraitance ou d'exploitation d'un enfant survenant au sein de SCI, de votre organisation ou des organisations avec lesquelles vous travaillez pendant l'exécution du présent accord avec Save the Children. Le défaut de déclaration sera considéré comme une faute grave et pourra entraîner la résiliation de tout accord avec Save the Children.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • keep any information confidential between you and the person you report this to. <p>(e) You will cooperate with Save the Children in any investigations of concerns reported under this Agreement, and keep Save the Children promptly updated on any concerns reported under this Agreement, including but not limited to actions taken by you in response.</p> <p><i>Please contact your Save the Children representative if you have further questions.</i></p>	<p>(d) Lorsque vous ou tout membre du personnel travaillant pour Save the Children sous votre contrôle soupçonnez ou avez connaissance d'un problème de protection de l'enfance en rapport avec votre travail pour Save the Children, vous êtes tenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réagir rapidement et immédiatement en signalant tout soupçon ou toute connaissance d'un problème ou d'un incident de sauvegarde à un contact compétent de Save the Children (il peut s'agir du responsable de la chaîne d'approvisionnement du bureau pays, du point focal de la sauvegarde des enfants, du directeur pays ou du directeur régional de Save the Children). Vous pouvez également signaler l'incident en envoyant un courriel à l'adresse <u>childsafeguarding@savethechildren.org</u> • garder toute information confidentielle entre vous et la personne à qui vous vous faites le signalement. <p>(e) Vous coopérerez avec Save the Children dans toute enquête sur les préoccupations signalées dans le cadre de cet accord, et vous tiendrez Save the Children rapidement informé de toute préoccupation signalée dans le cadre de cet accord, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures prises par vous en réponse à l'incident.</p> <p><i>Veillez-vous rapprocher de votre contact à Save the Children si vous avez d'autres questions.</i></p>
--	--

<p align="center">SAVE THE CHILDREN'S FRAUD, BRIBERY AND CORRUPTION POLICY AND PROCEDURE</p>	<p align="center">POLITIQUE DE SAVE THE CHILDREN EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION</p>
<p>1. OUR VALUES AND PRINCIPLES</p> <p>Save the Children has a “zero tolerance” policy towards fraud, bribery and corrupt practices (see definitions and examples below).</p> <p>All Save the Children employees, partners and vendors have a duty to protect the assets of Save the Children and to comply with relevant laws (including the UK Bribery Act 2010). Save the Children does not allow any partner, supplier, sub-contractor, agent or any individual engaged by Save the Children to behave in a dishonest manner while carrying out Save the Children’s work.</p> <p>Where the guidance in this policy conflicts with any applicable laws or regulations, the higher standard must at all times be observed, so that SCI is compliant with all applicable laws and regulations.</p> <p>Attempted fraud, bribery and corruption is as serious as the actual acts and will be treated in the same way under this policy.</p>	<p>1. NOS VALEURS ET PRINCIPES</p> <p>Save the Children International applique une politique de « tolérance zéro » vis-à-vis de la fraude, des pots-de-vin et des actes de corruption (voir les définitions ci-dessous)</p> <p>Tous les employés, partenaires et fournisseurs de SCI se doivent de protéger les biens de SCI et de respecter les lois applicables (et notamment la loi britannique sur les pots-de-vin, <i>UK Bribery Act 2010</i>). Save the Children ne permet pas au partenaire, fournisseur, sous-traitant, agent ou à toute personne engagée par Save the Children de se comporter d'une manière corrompue pendant qu'il travaille pour Save The Children.</p> <p>En cas de conflit entre les directives de la présente politique et les lois ou règlements en vigueur, la norme supérieure doit être respectée en tout temps, de sorte que SCI se conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur.</p> <p>Les tentatives de fraude, de corruption et de corruption sont aussi graves que les actes réels et seront traitées de la même manière en vertu de cette politique.</p>
<p>2. WHAT WE DO</p> <p>Save the Children is committed to preventing acts of fraud, bribery and corruption through the following means:</p> <p>Awareness: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are aware of the problem of fraud, bribery and corruption, and are able to identify different types of fraud, bribery & corruption schemes when they occur</p> <p>Prevention: Ensuring, through awareness and good practice, that staff and those who work with Save the Children minimise the risks of fraud, bribery and corruption.</p> <p>Reporting: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are clear on what steps to take where concerns arise regarding allegations of fraud, bribery and corruption, and that any suspicion of fraud, bribery or corruption is immediately reported</p> <p>Responding: Ensuring that appropriate action is taken to investigate suspicions of fraud, bribery & corruption, and to support and protect SCI assets and resources. SCI is committed to taking all appropriate corrective actions, including disciplinary, legal or</p>	<p>2. CE QUE NOUS FAISONS</p> <p>Save the Children s’engage à prévenir les actes de fraude, de pots-de-vin, de corruption par les moyens suivants :</p> <p>La Sensibilisation : Veiller à ce que l'ensemble du personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children soient conscients du problème de la fraude, des pots-de-vin et de la corruption et sont capables d'identifier les différents types de fraudes, de pots-de-vin et de cas de corruption lorsqu'ils se produisent.</p> <p>La Prévention : Assurer, à travers la sensibilisation et les bonnes pratiques, que le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children réduisent au minimum les risques de fraude, de pots-de-vin et de corruption.</p> <p>Le Signalement : Veiller à ce que tous les membres du personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children sachent clairement quelles sont les mesures à prendre en cas d'allégations de fraude, de pots-de-vin ou de corruption, et que tout soupçon de fraude, de corruption ou de corruption soit immédiatement signalé.</p>

other actions, in light of any findings of fraud, bribery, or corruption with respect to relevant individuals (including those who have committed fraud and/or anyone who knew of such fraud but failed to act). SCI will take steps following any incidents of fraud, bribery, or corruption to review controls and protocols to identify and address any gaps or weaknesses.

La réponse : Veiller à ce que des mesures appropriées soient prises pour enquêter sur les soupçons de fraude, de pots-de-vin ou de corruption, et pour préserver et protéger les biens et ressources de SCI. SCI s'engage à prendre toutes les mesures correctives appropriées, y compris des mesures disciplinaires, juridiques ou autres à l'égard des personnes concernées (notamment celles qui ont commis une fraude et/ou toute personne qui en avait connaissance mais qui n'est pas intervenu), si des cas de fraude, de pots-de-vin ou de corruption sont constatés. SCI prendra des mesures à la suite de tout incident de fraude, de pots-de-vin ou de corruption pour examiner les mesures de contrôle et les protocoles afin d'identifier et de combler toute lacune ou faiblesse.

3. DEFINITIONS AND EXAMPLES OF FRAUD, BRIBERY AND CORRUPTION

To help you identify cases of fraud, bribery and corruption, some examples have been set out below, however this list is not exhaustive. If in doubt, contact your Save the Children representative or email scifraud@savethechildren.org:

Fraud: An act of deception intended for personal gain to obtain an advantage, avoid an obligation or to cause loss to another party even if no such gain or loss is in fact caused. For the purpose of this policy, fraud also covers the dishonest appropriation of property belonging to another, with the intention of permanently depriving them of it.

- (a) embezzlement: improperly using funds, property, resources, or other assets belonging to SCI for their own personal advantage instead;
- (b) collusion: improperly colluding with others to circumvent, undermine, or ignore our rules, policies, or guidance (e.g. fixing the amounts of a tender in order to bring it below a certain threshold);
- (c) abuse of a position of trust: improperly using one's position within Save the Children for personal benefit (e.g. accessing confidential material or passing confidential information) or with the intention of gaining from, unfairly influencing or depriving the organisation of resources, money and/or assets;
- (d) nepotism or patronage: improperly using employment to favour or materially benefit friends, relatives, or other associates, or where someone requests that a Save the Children

3. DEFINITIONS ET EXEMPLES DE FRAUDE, DE POT-DE-VIN ET DE CORRUPTION

Pour vous aider à identifier les cas de fraude, de pot-de-vin et de corruption, quelques exemples ont été présentés ci-dessous, mais cette liste n'est pas exhaustive. En cas de doute, contactez votre personne ressource à Save the Children ou envoyez un courrier électronique à scifraud@savethechildren.org:

Fraude : Un acte de tromperie visant à obtenir un avantage, à se soustraire à une obligation ou à causer une perte à une autre partie, même si aucun gain ou aucune perte de ce genre n'est en fait causé. Aux fins de la présente politique, la fraude couvre également l'appropriation malhonnête de biens appartenant à autrui, dans l'intention de l'en priver de façon permanente.

- (a) détournement de fonds : utilisation abusive de fonds, de propriétés, de ressources ou d'autres biens appartenant à SCI pour en tirer un avantage personnel
- (b) collusion : collusion inappropriée avec d'autres personnes pour contourner, saper ou ignorer nos règles, politiques ou directives (p. ex. fixer le montant d'une soumission afin de la ramener sous un certain seuil) ;
- (c) abus d'une position de confiance : utilisation abusive de sa position au sein de Save the Children pour en tirer un bénéfice personnel (par exemple, l'accès à des documents confidentiels ou la transmission d'informations confidentielles) ou dans le but de tirer profit, d'influencer de manière injuste ou de priver l'organisation de ressources, argent et/ou autres biens

<p>employee offer employment or some other advantage to a friend or relative (e.g. awarding contracts, jobs, or other material advantages);</p> <p>(e) <u>false accounting</u>: deliberately entering false or misleading information into accounts or financial records (e.g. entering false refunds or voids through the till in a retail shop);</p> <p>(f) <u>false invoicing</u>: knowingly creating or using invoices that are false in any way;</p> <p>(g) <u>expenses fraud</u>: dishonestly using the expenses system to pay money or other benefits to which the recipient is not entitled;</p> <p>(h) <u>payroll fraud</u>: dishonestly manipulating a payroll system to make unauthorised payments (e.g. by creating 'ghost' employees or by increasing an individual's salary);</p> <p>(i) <u>tax or duty evasion</u>: knowingly avoiding the payment of tax or any other duty that a person is aware should be paid;</p> <p>(j) <u>forgery</u>: dishonestly creating or altering documents to make any information in the document incorrect or misleading often with the effect of depriving the organisation of resources, money and/or assets;</p> <p>(k) <u>brand fraud</u>: dishonestly using Save the Children's name, branding or documentation for personal or private gain;</p> <p>(l) <u>obstructing proper process</u>: threaten or retaliate against another individual who has refused to commit a bribery offence or who has raised concerns under this policy;</p> <p>(m) <u>failing to disclose information</u>: not providing accurate and complete information relevant to your position which will adversely impact your ability to perform your role; for example, failure to disclose a 'conflict of interest'</p>	<p>(d) <u>népotisme ou favoritisme</u> : utilisation abusive des opportunités d'emploi pour favoriser des amis, des parents ou autres associés ou leur faire bénéficier d'avantages matériels. On parle également de népotisme ou favoritisme lorsqu'une personne demande qu'un employé de Save the Children offre un emploi ou un autre avantage à un ami ou un parent (par exemple, l'attribution de contrats, le recrutement ou autres avantages matériels) ;</p> <p>(e) <u>Falsification de la comptabilité</u>: saisie délibérée d'informations fausses ou trompeuses dans des comptes ou des registres financiers (par exemple, saisie de faux remboursements ou de vides dans la caisse d'un magasin de détail) ;</p> <p>(f) <u>fausse facturation</u> : créer ou utiliser sciemment des factures qui, d'une manière ou d'une autre, sont fausses ;</p> <p>(g) <u>fraude en matière de dépenses</u> : utilisation malhonnête du système des dépenses pour payer de l'argent ou d'autres prestations auxquelles le bénéficiaire n'a pas droit ;</p> <p>(h) <u>fraude salariale</u> : manipulation malhonnête d'un système de paie pour effectuer des paiements non autorisés (par exemple, en créant des employés " fantômes " ou en augmentant le salaire d'une personne) ;</p> <p>(i) <u>évasion fiscale</u> : le fait d'éviter sciemment le paiement d'un impôt ou de toute autre taxe alors qu'on est conscient de devoir les payer;</p> <p>(j) <u>falsification</u> : la création ou la modification malhonnête de documents afin de rendre toute information contenue dans le document incorrecte ou trompeuse, souvent avec pour effet de priver l'organisation de ressources, d'argent et/ou de biens ;</p> <p>(k) <u>fraude à la marque</u> : utilisation malhonnête du nom, de la marque ou de la documentation de Save the Children à des fins personnelles ou privées ;</p> <p>(l) <u>entraver le bon déroulement de la procédure</u> : menacer ou exercer des représailles contre une autre personne qui a refusé de commettre une infraction de corruption ou qui a</p>
---	---

Bribery: Offering, promising, giving, soliciting or accepting any financial or other advantage (e.g. money, gifts, loans, fees, hospitality, services, discounts, the award of a contract or anything else of value), to induce the recipient or any other person to act improperly (illegally, unethically, or contrary to an expectation of good faith or impartiality, or where they abuse a position of trust.) in the performance of their functions, or to reward them for acting improperly, or where the recipient would act improperly by accepting the advantage. The outcome or reward for which the bribe is offered or given never actually has to occur for it to be a bribe; the promise of such an outcome/reward is sufficient.

- (a) paying or offering a bribe: give, promise to give, or offer, a payment, gift or hospitality with the expectation or hope that a business advantage will be received, or to reward a business advantage already given;
- (b) receiving or requesting a bribe: accept a payment, gift or hospitality from a third party including from government officials, representatives or other politicians that you know or suspect is offered with the expectation that it provides them or anyone else an advantage in return;
- (c) receiving improper benefits: give or accept a gift or provide any hospitality during any commercial negotiations or tender process, if this could be perceived as intended or likely to influence SCI's decision-making;
- (d) receiving a 'kickback': improperly receiving a share of funds or a commission from a supplier as a result of involvement in a bid, tender or procurement exercise.

Corruption: The abuse of entrusted power or position for private gain. It relates to dishonestly accepting, obtaining or attempting to obtain a gift or

soulevé des préoccupations en vertu de la présente politique ;

- (m) omission de divulguer des informations : le fait de ne pas fournir des informations exactes et complètes en rapport avec votre poste, ce qui nuira à votre capacité d'exercer vos fonctions ; par exemple, l'omission de divulguer un " **conflit d'intérêts** " .

Pots de vin : Offrir, promettre, donner, solliciter ou accepter un avantage financier ou autre (p. ex. de l'argent, des cadeaux, des prêts, des honoraires, une marque d'hospitalité, des services, des rabais, un marché ou toute autre objet de valeur) pour inciter le bénéficiaire ou toute autre personne à agir de manière inapproprié (de façon illégale, non éthique ou contraire aux principes de bonne foi ou d'impartialité, ou d'une manière qui constitue un abus de leur position de confiance) dans l'exercice de leurs fonctions ou pour les récompenser pour avoir agi de manière inappropriée ou encore quand l'acceptation même de l'avantage par le bénéficiaire serait inapproprié. Le résultat ou la récompense pour lequel le pot-de-vin est offert ou donné n'a pas besoin de se produire pour qu'il s'agisse d'un pot-de-vin ; la promesse d'un tel résultat/récompense est suffisante.

- (a) payer ou offrir un pot-de-vin : donner, promettre de donner ou offrir un paiement, un cadeau ou une marque d'hospitalité dans l'espoir qu'un avantage commercial sera reçu, ou pour récompenser un avantage commercial déjà reçu ;
- (b) recevoir ou demander un pot-de-vin : accepter un paiement, un cadeau ou une marque d'hospitalité d'un tiers, y compris d'un fonctionnaire, d'un représentant ou d'un politicien lorsqu'on soupçonne que la personne qui offre nourri l'espoir que cela va lui procurer à lui ou à quiconque un avantage en retour ;
- (c) recevoir des avantages indus : donner ou accepter un cadeau ou une marque d'hospitalité au cours d'une négociation commerciale ou d'un processus d'appel d'offres, si cela peut être perçu comme étant fait exprès ou susceptible d'influencer la prise de décision de SCI;
- (d) recevoir une " commission occulte " : recevoir indûment une part de fonds ou une commission d'un fournisseur à la suite d'une participation à une

<p>consideration as an inducement or reward for acting, or omitting to act.</p> <p>(a) <u>facilitation payments</u>: typically small, unofficial payments made to secure or expedite a routine or necessary action (for example by a government official). They are an inherent risk in Fragile and Conflict affected states and constitute a form of diversion of aid from reaching those intended and potential sources of criminal and or terrorist financing.</p> <p>(b) <u>improperly seeking to influence a public official</u>: to obtain or retain a business or other advantage either directly, or through a third party by offering, promising or giving a financial or other advantage that is not legitimately due to the official or another person at the official's request or with his/her assent or agreement.</p> <p>Conflict of interest: A conflict of interest arises where an employee has a private or personal interest which may, or could be perceived to, compromise their ability to do their job. Actual, potential (could develop) or perceived (could be considered likely) conflicts of interest can arise across all areas of our work. Conflicts may be of a personal, financial or political nature. A conflict of interest would arise when an employee or agent, any member of his or her immediate family, or an organisation which employs any of his family, has a financial or other interest in, or a tangible personal benefit from, a firm considered for a contract.</p>	<p>soumission, à un appel d'offres ou à un marché.</p> <p>Corruption : L'abus d'un pouvoir ou d'une position qui a été confié pour en tirer un avantage personnel. Il s'agit d'accepter, d'obtenir ou de tenter d'obtenir malhonnêtement un cadeau ou une contrepartie en guise d'incitation ou de récompense pour avoir agi ou s'être abstenu d'agir.</p> <p>(a) <u>paiements de facilitation</u> : généralement de petits paiements non officiels effectués pour garantir ou accélérer une action de routine ou nécessaire (par exemple par un fonctionnaire du gouvernement). Ils constituent un risque inhérent aux États fragiles et touchés par des conflits et sont une forme de détournement de l'aide pour l'empêcher d'atteindre les personnes prévues et ils peuvent être une source de financement du crime ou du terrorisme.</p> <p>(b) <u>chercher indûment à influencer un agent public</u> : obtenir ou conserver un avantage commercial ou autre, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers, en offrant, promettant ou donnant un avantage financier ou autre qui n'est pas légitimement dû à l'agent public ou à une autre personne à sa demande ou avec son consentement ou accord.</p> <p>Conflit d'intérêts : Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un employé a un intérêt privé ou personnel qui peut, ou pourrait sembler, compromettre sa capacité d'accomplir son travail. Des conflits d'intérêts réels, potentiels (qui pourraient survenir) ou perçus (pourraient être considérés comme probables) peuvent survenir dans tous les domaines de notre travail. Les conflits peuvent être de nature personnelle, financière ou politique. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un employé ou un agent, un membre de sa famille proche ou une organisation qui emploie un membre de sa famille, a un intérêt financier ou autre dans une entreprise envisagée pour un contrat ou si un avantage personnel tangible peut être obtenu.</p>
<p>4. WHAT IS EXPECTED OF YOU?</p> <p>(a) You have a duty to protect the assets of Save the Children from any form of dishonest behaviour.</p> <p>(b) You must ensure that your staff members and those working with Save the Children under your control are fully aware of this policy and encourage them to report incidents of suspected or actual fraud, bribery and corruption.</p>	<p>4. QU'EST-CE QUE L'ON ATTEND DE VOUS ?</p> <p>(a) Vous avez le devoir de protéger les biens de Save the Children contre toute forme de comportement malhonnête.</p> <p>(b) Vous devez vous assurer que les membres de votre personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children sous votre contrôle sont pleinement</p>

(c) You must immediately report any suspicion of fraud, bribery or corruption occurring in their organisation that affects SCI funds, brand, staff or assets to Save the Children. Failure to report will be treated as serious and may result in termination of any agreement with Save the Children. Reports of suspicions of fraud, bribery or corruption are made to your Save the Children representative or by email to scifraud@savethechildren.org.

(d) When you or any staff working for Save the Children Under your control suspect or become aware of fraud, bribery or corruption in relation to work for Save the Children, you are obliged to:-

- act quickly and immediately report suspicions or knowledge of fraud, bribery or corruption to a relevant contact at Save the Children (which could include the Country Office Partnership lead, Program lead, Supply Chain lead, Senior Management Team member or the Save the Children Country Director / Regional Director and/or the Save the Children Head of Fraud Management at scifraud@savethechildren.org
- keep any information confidential between you and the person you report this to.

(e) You must immediately declare any actual or perceived conflict of interest between any personal, private interest and save the Children's work.

(f) You will cooperate with Save the Children in any investigations, and to enable Save the Children to keep our donors and members fully informed and promptly updated on any suspicion of fraud relating to their funds.

If you want to know more about the Fraud, Bribery and Corruption Policy then please contact your Save the Children representative.

conscients de cette politique et vous devez également les encourager à signaler les incidents de fraude, de pots-de-vin et de corruption réels ou suspectés.

(c) Vous devez immédiatement signaler à Save the Children tout soupçon de fraude, de corruption ou de pots-de-vin qui survient dans votre organisation et qui affecte les fonds, la marque, le personnel ou les avoirs de SCI. Tout manquement à cette obligation sera considéré comme grave et pourra entraîner la résiliation de tout contrat avec Save the Children. Tout soupçon de fraude, de corruption ou de pots-de-vin doit être signalé à votre personne ressource à Save the Children ou par envoyez un courrier électronique à scifraud@savethechildren.org.

(d) Lorsque vous ou tout membre du personnel travaillant pour Save the Children sous votre contrôle soupçonnez ou prenez connaissance d'une fraude, d'un pot-de-vin ou d'un cas de corruption en rapport avec votre travail pour Save the Children, vous êtes tenu:

- d'agir rapidement et immédiatement pour signaler tout soupçon ou certitude de fraude, de corruption ou de pots-de-vin à un contact compétent de Save the Children (qui peut être le responsable du partenariat du bureau national, le responsable du programme, le responsable de la chaîne d'approvisionnement, un membre de l'équipe de direction ou le Directeur régional / Directeur pays et/ou le responsable de la gestion des fraudes à Save the Children à l'adresse scifraud@savethechildren.org
- de garder toute information confidentielle entre vous et la personne à qui vous avez fait le signalement.

(e) Vous devez immédiatement déclarer tout conflit d'intérêts réel ou perçu entre tout intérêt personnel ou privé et le travail de Save The Children.

(f) Vous coopérerez avec Save the Children dans le cadre de toute enquête et vous permettrez à Save the Children de tenir ses donateurs et ses membres pleinement et rapidement informés de

	<p>tout soupçon de fraude concernant leurs fonds.</p> <p>Si vous souhaitez en savoir plus sur la politique de lutte contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption, veuillez contacter votre interlocuteur à Save the Children.</p>
--	---

<p align="center">SAVE THE CHILDREN'S HUMAN TRAFFICKING AND MODERN SLAVERY POLICY</p>	<p align="center">POLITIQUE DE SAVE THE CHILDREN EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET L'ESCLAVAGE MODERNE</p>																
<p>1. OUR VALUES AND PRINCIPLES</p> <p>Save the Children does not allow any partner, supplier, sub-contractor, agent or any individual engaged by Save the Children to engage in human trafficking or modern slavery.</p> <p>This policy applies to all persons working for us or on our behalf in any capacity, including employees at all levels, directors, officers, agency workers, seconded workers, volunteers, interns, agents, contractors, external consultants, third-party representatives, suppliers and business partners.</p>	<p>1. NOS VALEURS ET PRINCIPES</p> <p>Save the Children n'autorise aucun partenaire, fournisseur, sous-traitant, agent ou toute autre personne engagée par Save the Children à se livrer à la traite des êtres humains ou à l'esclavage moderne.</p> <p>Cette politique s'applique à toutes les personnes qui travaillent pour nous ou en notre nom, y compris les employés à tous les niveaux, les directeurs, responsables, travailleurs intérimaires, travailleurs détachés, bénévoles, stagiaires, agents, entrepreneurs, consultants externes, représentants de tiers et partenaires d'affaires.</p>																
<p>2. WHAT IS HUMAN TRAFFICKING AND MODERN SLAVERY?</p> <p>The Modern Slavery Act (MSA) 2015 covers four activities:</p> <table border="1" data-bbox="209 981 778 1417"> <tr> <td>Slavery</td> <td>Exercising powers of ownership over a person</td> </tr> <tr> <td>Servitude</td> <td>The obligation to provide services is imposed by the use of coercion</td> </tr> <tr> <td>Forced or compulsory labour</td> <td>Work or services are exacted from a person under the menace of any penalty and for which the person has not offered themselves voluntarily</td> </tr> <tr> <td>Human trafficking</td> <td>Arranging or facilitating the travel of another person with a view to their exploitation</td> </tr> </table> <p>Modern slavery, including human trafficking, is a crime and a violation of fundamental human rights. It takes various forms, such as slavery, servitude, forced and compulsory labour and human trafficking, all of which have in common the deprivation of a person's liberty by another in order to exploit them for personal or commercial gain. We have a zero-tolerance approach to modern slavery and we are committed to acting ethically and with integrity in all our business dealings and relationships and to implementing and enforcing effective systems and controls to ensure modern slavery is not taking place anywhere in our own business or in any of our supply chains.</p> <p>We are also committed to ensuring there is transparency in our own business and in our approach to tackling modern slavery throughout our supply chains, consistent with our national and international disclosure obligations, and shall comply with all</p>	Slavery	Exercising powers of ownership over a person	Servitude	The obligation to provide services is imposed by the use of coercion	Forced or compulsory labour	Work or services are exacted from a person under the menace of any penalty and for which the person has not offered themselves voluntarily	Human trafficking	Arranging or facilitating the travel of another person with a view to their exploitation	<p>2. QU'EST-CE QUE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET L'ESCLAVAGE MODERNE ?</p> <p>La Loi sur l'esclavage moderne (MSA) 2015 couvre quatre activités :</p> <table border="1" data-bbox="815 1014 1385 1541"> <tr> <td>L'Esclavage</td> <td>Lorsque l'on exerce des pouvoirs de propriété sur une personne</td> </tr> <tr> <td>La Servitude</td> <td>Lorsque l'obligation de fournir des services est imposée par l'usage de la coercition</td> </tr> <tr> <td>Le Travail forcé ou obligatoire</td> <td>Lorsque du travail ou des services sont exigés d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et que la personne ne s'est pas portée volontaire pour exécuter le travail ou les services</td> </tr> <tr> <td>La Traite des êtres humains</td> <td>Lorsque l'on organise ou qu'on facilite le voyage d'une autre personne en vue de son exploitation</td> </tr> </table> <p>L'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains, est un crime et une violation des droits humains fondamentaux. Il prend diverses formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, qui ont tous en commun le fait qu'ils privent une personne de sa liberté pour l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Nous adoptons une approche de tolérance zéro vis-à-vis de l'esclavage moderne et nous nous engageons à agir avec éthique et intégrité dans toutes nos relations commerciales et à mettre en place des systèmes et des contrôles efficaces pour garantir que l'esclavage moderne ne se produise dans aucune de nos chaînes d'approvisionnement.</p>	L'Esclavage	Lorsque l'on exerce des pouvoirs de propriété sur une personne	La Servitude	Lorsque l'obligation de fournir des services est imposée par l'usage de la coercition	Le Travail forcé ou obligatoire	Lorsque du travail ou des services sont exigés d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et que la personne ne s'est pas portée volontaire pour exécuter le travail ou les services	La Traite des êtres humains	Lorsque l'on organise ou qu'on facilite le voyage d'une autre personne en vue de son exploitation
Slavery	Exercising powers of ownership over a person																
Servitude	The obligation to provide services is imposed by the use of coercion																
Forced or compulsory labour	Work or services are exacted from a person under the menace of any penalty and for which the person has not offered themselves voluntarily																
Human trafficking	Arranging or facilitating the travel of another person with a view to their exploitation																
L'Esclavage	Lorsque l'on exerce des pouvoirs de propriété sur une personne																
La Servitude	Lorsque l'obligation de fournir des services est imposée par l'usage de la coercition																
Le Travail forcé ou obligatoire	Lorsque du travail ou des services sont exigés d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et que la personne ne s'est pas portée volontaire pour exécuter le travail ou les services																
La Traite des êtres humains	Lorsque l'on organise ou qu'on facilite le voyage d'une autre personne en vue de son exploitation																

<p>applicable laws, statutes, regulations and codes from time to time in force, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • UK Modern Slavery Act 2015 (see above); • US Trafficking Victims Protection Act 2000; • USAID ADS 303 Mandatory Standard Provision, Trafficking in Persons (July 2015); and • International Labour Standards on Child Labour and Forced Labour. 	<p>Nous nous engageons également à assurer la transparence de nos activités et de notre approche de la lutte contre l'esclavage moderne dans toutes nos chaînes d'approvisionnement, conformément à nos obligations nationales et internationales en matière de divulgation. Nous respecterons toutes les lois, tous les statuts, réglementations et codes applicables et en vigueur, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (<i>UK Modern Slavery Act 2015</i>), voir ci-dessus; • la loi américaine de 2000 sur la protection des victimes de la traite (<i>US Trafficking Victims Protection Act 2000</i>); • ADS 303, disposition type obligatoire de l'USAID sur la traite des personnes (juillet 2015) ; et • Les Normes internationales du travail sur le travail des enfants et le travail forcé.
<p>3. OUR APPROACH TO PREVENTING HUMAN TRAFFICKING AND MODERN SLAVERY</p> <p>Save the Children is committed to preventing human trafficking and modern slavery, including through the following means:</p> <p>Awareness: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are aware of the problem of human trafficking and modern slavery.</p> <p>Prevention: Ensuring, through awareness and good practice, that staff and those who work with Save the Children minimise the risks of human trafficking and modern slavery.</p> <p>Reporting: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are clear on what steps to take where concerns arise regarding allegations of human trafficking and modern slavery.</p> <p>Responding: Ensuring that action is taken to identify and address cases of human trafficking and modern slavery.</p> <p>To help you identify cases of human trafficking and modern slavery, the following are examples of prohibited categories of behaviour:</p> <p>(a) 'chattel slavery', in which one person owns another person.</p> <p>(b) 'Bonded labour' or 'debt bondage', which is when a person's work is the security for a debt – effectively the person is on 'a long lease' which</p>	<p>3. NOTRE APPROCHE POUR PREVENIR LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET L'ESCLAVAGE MODERNE</p> <p>Save the Children s'engage à prévenir la traite des êtres humains et l'esclavage moderne par les moyens suivants :</p> <p>La Sensibilisation : Veiller à ce que l'ensemble du personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children soient conscients du problème de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.</p> <p>La Prévention : S'assurer, par la sensibilisation et les bonnes pratiques, que le personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children réduisent au minimum les risques de traite des êtres humains et d'esclavage moderne.</p> <p>Le Signalement : Veiller à ce que tout le personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children connaissent bien les mesures à prendre en cas de préoccupations concernant les allégations de traite des êtres humains et d'esclavage moderne.</p> <p>L'intervention : Veiller à ce que des mesures soient prises pour identifier et traiter les cas de traite d'êtres humains et d'esclavage moderne.</p> <p>Pour vous aider à identifier les cas de traite d'êtres humains et d'esclavage moderne, voici quelques exemples de comportement interdit :</p>

<p>they cannot bring to an end, and so cannot leave their 'employer'. Often the conditions of employment can be such that the labourer can't pay off their debt and is stuck for life, because of low wages, deductions for food and lodging, and high interest rates.</p> <p>(c) 'Serfdom', which is when a person has to live and work for another on the other's land.</p> <p>(d) <u>Other forms of forced labour</u>, such as when passports are confiscated (sometimes by unscrupulous recruitment agencies) from migrant workers to keep them in bondage, or when a worker is 'kept in captivity' as a domestic servant. If a supplier or contractor appears to impose excessively harsh working conditions, or excessively poor wages, then you should always be alive to the possibility that a form of forced labour is occurring, and take care with your due diligence.</p> <p>(e) <u>'Child slavery'</u>, which is the transfer of a young person (under 18) to another person so that the young person can be exploited. Child labour may, in fact, be a form of child slavery, and should not be tolerated. See the Save the Children Child Safeguarding Policy for further details.</p> <p>(f) <u>'Marital and sexual slavery'</u>, including forced marriage, the purchase of women for marriage, forced prostitution, or other sexual exploitation of individuals through the use or threat of force or other penalty.</p>	<p>(a) <u>« L'Esclavage traditionnel (chattel slavery) »</u>, dans lequel une personne possède une autre personne.</p> <p>(b) <u>« Le Travail forcé » ou « servitude pour dettes »</u>, lorsque le travail d'une personne sert de garantie pour rembourser ses dettes - la personne est effectivement sous un « bail à long terme » et ne peut pas mettre fin à son contrat. Souvent, les conditions d'emploi peuvent être telles que le travailleur ne peut pas rembourser sa dette et est bloqué à vie, à cause des bas salaires, des déductions pour la nourriture et l'hébergement et des taux d'intérêt élevés.</p> <p>(c) <u>« Le Servage »</u>, lorsqu'une personne doit vivre et travailler sur les terres d'une autre personne et servir cette dernière.</p> <p>(d) <u>Les autres formes de travail forcé</u>, comme la confiscation de passeports (parfois par des agences de recrutement sans scrupules) de travailleurs migrants pour les maintenir en servitude, ou lorsqu'un travailleur est « gardé en captivité » en tant que domestique. Si un fournisseur ou un entrepreneur semble imposer des conditions de travail excessivement sévères ou si des salaires extrêmement bas, alors vous devriez toujours savoir qu'il est possible que nous soyons en face d'une forme de travail forcé et vous devez faire preuve de votre diligence raisonnable.</p> <p>(e) <u>« L'Esclavage des enfants »</u>, c'est le transfert d'un jeune (de moins de 18 ans) à une autre personne afin que le jeune puisse être exploité. En fait, le travail des enfants peut être une forme d'esclavage des enfants et ne devrait pas être toléré. Voir la politique de protection de l'enfance de Save the Children pour plus de détails.</p> <p>(f) <u>« L'Esclavage conjugal et sexuel »</u>, y compris le mariage forcé, l'achat de femmes pour le mariage, la prostitution forcée ou toute autre forme d'exploitation sexuelle des individus par l'usage de la force ou de la menace d'une autre punition.</p>
---	--

4. THE COMMITMENT WE EXPECT FROM YOU

We expect the same high standards from all of our contractors, suppliers and other partners, and that all third parties working with or for SCI take measures to ensure that modern slavery and human trafficking are not present within their organisations and supply chains.

All those who work for us or on our behalf (including all partners, suppliers, consultants and others to whom this policy applies) should make their staff and others who they work with aware that they should report any concerns or suspicions of modern slavery within SCI, their organisation, or the organisations that they work with to their SCI contact point, or an SCI Country or Regional Director.

Please contact your Save the Children representative if you have further questions.

4. L'ENGAGEMENT QUE NOUS ATTENDONS DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous attendons les mêmes normes élevées de la part de tous nos contractants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux et dans le cadre de nos contrats, nous pouvons inclure des interdictions spécifiques contre le recours au travail forcé ou obligatoire, le trafic ou l'asservissement de tout adulte ou enfant, et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs soumettent leurs propres fournisseurs aux mêmes normes.

Tous ceux qui travaillent pour nous ou en notre nom (y compris tous les partenaires, fournisseurs, consultants et autres à qui cette politique s'applique) devraient faire savoir à leur personnel et aux autres personnes avec lesquelles ils travaillent qu'ils doivent signaler toute préoccupation ou tout soupçon d'esclavage moderne au sein de SCI, de leur organisation ou d'une organisation avec qui ils travaillent au Point Contact ou à un directeur national ou régional de SCI.

Veillez contacter votre personne ressource à Save the Children si vous avez d'autres questions.

<p align="center">SAVE THE CHILDREN'S PROTECTION FROM SEXUAL EXPLOITATION AND ABUSE (PSEA) POLICY</p>	<p align="center">POLITIQUE DE SAVE DE CHILDREN ENMATERE DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (PSEA)</p>
<p>1. OUR VALUES AND PRINCIPLES</p> <p>This policy is concerned with the Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) of adults (anyone over the age of 18). This includes direct or indirect beneficiaries of our programming, adults in the wider communities in which we work and those who come into contact with Save the Children or our representatives.</p> <p>Save the Children has a “Zero Tolerance” approach to Sexual Exploitation and Abuse and does not allow any partner, supplier, sub-contractor, agent or any individual engaged by Save the Children to engage in any form of sexual abuse or exploitation against vulnerable or other adults associated with its work. All adults have the equal right to protection regardless of any personal characteristic, including their age, gender, ability, culture, racial origin, religious belief and sexual identity.</p> <p>This policy applies to all persons working for us or on our behalf in any capacity, including employees at all levels, directors, officers, agency workers, seconded workers, volunteers, interns, agents, contractors, external consultants, third-party representatives, suppliers and business partners. It applies during or outside of working hours, every day of the year.</p>	<p>1. NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES</p> <p>Cette politique concerne la protection des adultes (toute personne de plus de 18 ans) contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA). Cela inclut les bénéficiaires directs ou indirects de nos programmes, les adultes des communautés dans lesquelles nous travaillons et ceux qui sont en contact avec Save the Children ou nos représentants.</p> <p>Save the Children applique une approche de "tolérance zéro" en matière d'exploitation et d'abus sexuels et n'autorise aucun partenaire, fournisseur, sous-traitant, agent ou toute personne engagée par Save the Children à se livrer à une forme quelconque d'abus ou d'exploitation sexuels sur des adultes vulnérables ou sur d'autres adultes associés à son travail. Tous les adultes ont un droit égal à la protection, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles telles que l'âge, le sexe, les capacités, la culture, la race, les croyances religieuses et l'identité sexuelle.</p> <p>Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour nous ou en notre nom à quelque titre que ce soit, y compris les employés à tous les niveaux, les directeurs, les responsables, les travailleurs intérimaires, les travailleurs détachés, les bénévoles, les stagiaires, les agents, les contractants, les consultants externes, les représentants des tiers, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Elle s'applique pendant et en dehors des heures de travail et tous les jours de l'année.</p>
<p>2. WHAT IS SEXUAL EXPLOITATION AND ABUSE?</p> <p>Sexual Exploitation and Abuse refers to all forms of inappropriate conduct of a sexual nature. This includes, but is not limited to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exchanging money, employment, goods or services for sex, including sexual favours or other forms of humiliating, degrading, or exploitative behaviour; • Sexual sexual activity with commercial sex workers in countries where SCI is delivering programming whether or not prostitution is legal in the host country; and • Use of a child or adult to procure sex for others. <p>Definitions of Sexual Exploitation and Abuse (SEA):</p>	<p>2. QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS ?</p> <p>L'exploitation et les abus sexuels désignent toutes les formes de comportements inappropriés de nature sexuelle. Cela inclut, mais sans s’y limiter:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation ; • L'activité sexuelle avec les travailleurs du sexe dans les pays où SCI met en œuvre des programmes, que la prostitution soit légale ou non dans le pays de mise en œuvre;

Sexual Abuse	<p>The threatened or actual physical intrusion of a sexual or sexualised nature, including inappropriate touching, by force or under unequal or coercive conditions, sexual assault and rape. It may also include threatened or actual non-physical intrusion (unwanted and/or uninvited exposure to pornography, texts, images, and so on, the sharing of images, texts and so on, demands for sexualised photographs etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation d'un enfant ou d'un adulte pour procurer des services sexuels à d'autres personnes. 										
Sexual Exploitation	<p>Any actual or attempted abuse of a position of vulnerability, differential power, trust, or dependency, for sexual or sexualised purposes. This includes the offer or promise of monetary, social, political benefits as an incentive or form of coercion.</p>	Définitions de l'exploitation et des abus sexuels (SEA) :										
Sexual favours	<p>Any sexual or sexualised acts, in exchange for something such as money, goods, services, opportunities and so on. Also includes demands for inappropriate photographs, filming, and exposure to pornography and so on.</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="818 416 970 786"> Les abus sexuels </td> <td data-bbox="970 416 1394 786"> <p>L'agression physique de nature sexuelle ou sexualisée, y compris les attouchements inappropriés, par la force ou dans des conditions de relation de pouvoir inégales ou de coercition, l'agression sexuelle et le viol. Il peut également s'agir d'une intrusion non physique réelle ou menacée (exposition non désirée et/ou non sollicitée à la pornographie, aux textes, aux images, etc.)</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="818 786 970 1077"> L'exploitation sexuelle </td> <td data-bbox="970 786 1394 1077"> <p>Tout abus ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'une relation de pouvoir, de confiance ou de dépendance, à des fins sexuelles ou sexualisées. Cela inclut l'offre ou la promesse d'avantages monétaires, sociaux, politiques comme incitation ou forme de coercition.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="818 1077 970 1335"> Les faveurs sexuelles </td> <td data-bbox="970 1077 1394 1335"> <p>Tout acte sexuel ou sexualisé, en échange de quelque chose comme de l'argent, des biens, des services, des opportunités, etc. Cela inclut également les demandes inappropriés de photos, de films et d'exposition à la pornographie, etc.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="818 1335 970 1563"> Faire la cour </td> <td data-bbox="970 1335 1394 1563"> <p>La culture de relations émotionnelles avec les personnes en position de vulnérabilité ou dans une relation de pouvoir inégale, dans l'intention de manipuler ces relations dans une dynamique sexualisée à l'avenir.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="818 1563 970 2036"> Tolérance zéro </td> <td data-bbox="970 1563 1394 2036"> <ul style="list-style-type: none"> À Save the Children, nous avons une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'abus et de maltraitance, y compris l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral. Cela signifie que chaque préoccupation est prise en charge et que, le cas échéant, des mesures sont prises rapidement (y compris la </td> </tr> </table>	Les abus sexuels	<p>L'agression physique de nature sexuelle ou sexualisée, y compris les attouchements inappropriés, par la force ou dans des conditions de relation de pouvoir inégales ou de coercition, l'agression sexuelle et le viol. Il peut également s'agir d'une intrusion non physique réelle ou menacée (exposition non désirée et/ou non sollicitée à la pornographie, aux textes, aux images, etc.)</p>	L'exploitation sexuelle	<p>Tout abus ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'une relation de pouvoir, de confiance ou de dépendance, à des fins sexuelles ou sexualisées. Cela inclut l'offre ou la promesse d'avantages monétaires, sociaux, politiques comme incitation ou forme de coercition.</p>	Les faveurs sexuelles	<p>Tout acte sexuel ou sexualisé, en échange de quelque chose comme de l'argent, des biens, des services, des opportunités, etc. Cela inclut également les demandes inappropriés de photos, de films et d'exposition à la pornographie, etc.</p>	Faire la cour	<p>La culture de relations émotionnelles avec les personnes en position de vulnérabilité ou dans une relation de pouvoir inégale, dans l'intention de manipuler ces relations dans une dynamique sexualisée à l'avenir.</p>	Tolérance zéro	<ul style="list-style-type: none"> À Save the Children, nous avons une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'abus et de maltraitance, y compris l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral. Cela signifie que chaque préoccupation est prise en charge et que, le cas échéant, des mesures sont prises rapidement (y compris la
Les abus sexuels	<p>L'agression physique de nature sexuelle ou sexualisée, y compris les attouchements inappropriés, par la force ou dans des conditions de relation de pouvoir inégales ou de coercition, l'agression sexuelle et le viol. Il peut également s'agir d'une intrusion non physique réelle ou menacée (exposition non désirée et/ou non sollicitée à la pornographie, aux textes, aux images, etc.)</p>											
L'exploitation sexuelle	<p>Tout abus ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'une relation de pouvoir, de confiance ou de dépendance, à des fins sexuelles ou sexualisées. Cela inclut l'offre ou la promesse d'avantages monétaires, sociaux, politiques comme incitation ou forme de coercition.</p>											
Les faveurs sexuelles	<p>Tout acte sexuel ou sexualisé, en échange de quelque chose comme de l'argent, des biens, des services, des opportunités, etc. Cela inclut également les demandes inappropriés de photos, de films et d'exposition à la pornographie, etc.</p>											
Faire la cour	<p>La culture de relations émotionnelles avec les personnes en position de vulnérabilité ou dans une relation de pouvoir inégale, dans l'intention de manipuler ces relations dans une dynamique sexualisée à l'avenir.</p>											
Tolérance zéro	<ul style="list-style-type: none"> À Save the Children, nous avons une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'abus et de maltraitance, y compris l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral. Cela signifie que chaque préoccupation est prise en charge et que, le cas échéant, des mesures sont prises rapidement (y compris la 											
Grooming	<p>The cultivation of emotional relationships with those in positions of vulnerability or inequitable power, with the intention of manipulating these relationships into sexualised dynamics in the future</p>											
Zero Tolerance	<ul style="list-style-type: none"> At Save the Children, we have a culture of <u>zero tolerance</u> for all forms of abuse and mistreatment, including Sexual Exploitation and Abuse, Harassment, Intimidation and Bullying. This means that every single concern is fully responded to and where necessary prompt action (including conducting an investigation and taking disciplinary action, if applicable) is taken. It means that we will hold our people to account against the same standards and subject them to the same processes, as everyone else regardless of their position or reputation within the organization. 											

<p>Sexual exploitation and abuse are a violation of fundamental human rights. It can also be a criminal act. Save the Children is committed to acting ethically and with integrity in all our business dealings and relationships and to implementing and enforcing effective systems and controls to ensure the exploitation and abuse of adults is not taking place anywhere in our own business or in any of our supply chains or partnerships. SCI is committed to ensuring there is transparency in our own business and in our approach to preventing and responding to any safeguarding violations against adults throughout our supply chains, and relationship with third parties. In addition we are committed to ensuring our approach is consistent with our national and international disclosure obligations, and shall comply with all applicable laws, statutes, regulations and codes from time to time in force, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> • All relevant UK laws related to protection from sexual abuse, violence and harm, and those outlining measures for reporting known or alleged cases of abuse; • Applicable laws in the countries where SCI operates; and • UN Secretary General’s Bulletin: Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Abuse <p>Where the guidance in this policy conflicts with any applicable laws or regulations, the higher standard must be observed at all times.</p>	<p>conduite d'une enquête et l'adoption des mesures disciplinaires appropriées).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cela signifie que nous demanderons des comptes à nos employés selon les mêmes normes et nous les soumettrons aux mêmes processus que tout le monde, quelle que soit leur position ou leur réputation au sein de l'organisation.
<p>3. OUR APPROACH TO PREVENTING THE ABUSE AND EXPLOITATION OF ADULTS</p>	<p>L'exploitation et les abus sexuels constituent une violation des droits fondamentaux de l'homme. Il peut également s'agir d'un acte criminel. Save the Children s'engage à agir de manière éthique et intègre dans toutes ses relations et transactions commerciales et à mettre en œuvre et appliquer des systèmes et contrôles efficaces pour garantir que l'exploitation et l'abus des adultes ne se produisent nulle part dans notre propre organisation ou dans l'une de nos chaînes d'approvisionnement ou encore chez nos partenaires. SCI s'engage à garantir la transparence de ses propres activités et de son approche pour prévenir et répondre à toute violation de la protection des adultes tout au long de ses chaînes d'approvisionnement et dans ses relations avec les tiers. En outre, nous nous engageons à veiller à ce que notre approche soit conforme à nos obligations nationales et internationales en matière de divulgation.</p> <p>Nous nous conformeront à toutes les lois, tous les statuts, toutes les réglementations et tous les codes en vigueur, y compris</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les lois britanniques pertinentes relatives à la protection contre les abus, la violence et les préjudices sexuels, et celles qui définissent les mesures à prendre pour signaler les cas d'abus connus ou présumés ; • les lois applicables dans les pays où SCI intervient ; et • Le Rapport du Secrétaire général : Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles : <p>Lorsque les orientations de cette politique sont en contradiction avec les lois ou règlements en vigueur, la norme la plus élevée doit être respectée à tout moment.</p> <p>3. NOTRE APPROCHE POUR PREVENIR L'ABUS ET L'EXPLOITATION DES ADULTES</p>

Save the Children is committed to preventing the sexual exploitation and abuse of adults, including through the following means:

Awareness: Ensuring that all staff, representatives and third parties connected to Save the Children are aware of the high standards of behaviour and conduct expected of them to protect adults from any form of sexual abuse and exploitation in their private and working lives.

Prevention: Ensuring, through awareness and good practice, that staff and those who work with Save the Children minimise the risks of any form of sexual exploitation and abuse, including but by no means limited to conducting relevant vetting and background checks of staff as part of their recruitment process.

Reporting: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are clear on what steps to take where suspicions or concerns arise regarding allegations of sexual exploitation or abuse of adults in vulnerable populations where we work.

Responding: Ensuring that immediate action is taken to identify and address reports of sexual exploitation and abuse and ensure the safety and well-being of the person being sexually exploited or abused.

To help you identify SEA incidents the following are examples of prohibited behaviour:

- (a) Engaging in relationships, which could be an abuse of trust, are abusive and/or exploitative.
- (b) Your employees engaging in commercial sexual exploitation of a person, for example a hotel employee facilitating sexual abuse by hotel guests.
- (c) Sexual assault.
- (d) Forcing sex or someone to have sex with anyone.
- (e) Forcing a person to engage in prostitution or production of pornography.
- (f) Unwanted touching of a sexual nature.

Save the Children s'engage à prévenir l'exploitation et les abus sexuels des adultes, notamment par les moyens suivants

La Sensibilisation : Veiller à ce que tous les membres du personnel, les représentants et les tiers liés à Save the Children soient conscients des normes élevées de comportement et de conduite qui sont attendues d'eux, dans leur vie privée et professionnelle, afin protéger les adultes contre toute forme d'abus et d'exploitation sexuels

La prévention : Veiller, par la sensibilisation et les bonnes pratiques, à ce que le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children minimisent les risques de toute forme d'exploitation et d'abus sexuels, y compris, mais sans s'y limiter, en procédant à une vérification pertinente des antécédents du personnel dans le cadre de leur processus de recrutement.

Rapports : Veiller à ce que tout le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children sachent clairement quelles mesures prendre en cas de soupçons ou de préoccupations concernant des allégations d'exploitation ou d'abus sexuels d'adultes dans les populations vulnérables où nous travaillons.

Le signalement : Veiller à ce que tout le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children sachent clairement quelles sont les mesures à prendre en cas de soupçons ou de préoccupations concernant des allégations d'exploitation ou d'abus sexuels d'adultes dans les populations vulnérables où nous travaillons.

Répondre : Veiller à ce que des mesures immédiates soient prises pour identifier et traiter les signalements d'exploitation et d'abus sexuels, et pour assurer la sécurité et le bien-être de la personne victime d'exploitation ou d'abus sexuels.

Pour vous aider à identifier les incidents liés à la SEA (Exploitation Sexuelle des Adultes), voici quelques exemples de comportements interdits :

- (a) Le fait de s'engager dans une relation qui pourrait être un abus de confiance est une forme d'abus et/ou d'exploitation.
- (b) Vos employés se livrent à l'exploitation sexuelle d'une personne à des fins commerciales, par exemple un employé d'hôtel qui faciliterait les abus sexuels commis par des clients de l'hôtel.
- (c) Les agressions sexuelles.

	<p>(d) Le fait de forcer quelqu'un à avoir des relations sexuelles avec soi-même ou avec une autre personne.</p> <p>(e) Le fait de forcer une personne à se livrer à la prostitution ou à la production de matériel pornographique.</p> <p>(f) Les attouchements non désirés et de nature sexuelle.</p>
<p>4. THE COMMITMENT WE EXPECT FROM YOU</p> <p>Save the Children expects the same high standards from all of our partners, contractors, suppliers and all third parties working with or for Save the Children, including taking measures to prohibit their staff and representatives from engaging in any sexual exploitation and abuse in their working and person lives.</p> <p>(a) You must have a zero-tolerance policy on SEA and take all measures available to you to prevent and respond to any actual, attempted or threatened of sexual exploitation or abuse involving SCI staff or representatives, or your organisation's employees or representatives that arises during performance of the terms of this Agreement.</p> <p>(b) You must ensure that your staff members and those working with Save the Children under your control are fully aware of this policy and encourage them to report incidents of suspected, or actual, concerns of sexual exploitation and sexual abuse involving SCI staff or representatives, or your organisation's employees or representatives that arises during performance of the terms of this Agreement.</p> <p>(c) You must immediately report any suspicion or incident of sexual exploitation or abuse occurring in SCI, your organisation or sub-contractor in relation to your business partnership with Save the Children. Failure to report will be treated as serious and may result in termination of any agreement with Save the Children.</p> <p>(d) When you or any staff working for Save the Children under your control suspect or become aware of a safeguarding concern in relation to work for Save the Children, you are obliged to:-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Act quickly and immediately report suspicions or knowledge of a safeguarding concern or incident to a relevant contact at Save the Children (which could include the PSEA Focal 	<p>4. L'ENGAGEMENT QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS</p> <p>Save the Children attend de tous ses partenaires, contractants, fournisseurs et de tous les tiers travaillant avec ou pour Save the Children qu'ils respectent les mêmes normes élevées, notamment en prenant des mesures pour interdire à leur personnel et à leurs représentants de se livrer à toute forme d'exploitation ou d'abus sexuels dans le cadre de leur travail et dans leur vie privée.</p> <p>(a) Vous devez appliquer une politique de tolérance zéro en matière d'ESA et prendre toutes les mesures à votre disposition non seulement pour prévenir toute exploitation ou abus sexuel mais également pour réagir devant ces type de comportement lorsqu'ils surviennent et que le personnel ou les représentants de SCI, ou les employés ou représentants de votre organisation sont impliqués. Cette obligation s'applique pour toute la durée de l'exécution du présent accord, indépendamment du fait que le comportement soit réelle, ai été tenté ou ai juste été une menace.</p> <p>(b) Vous devez vous assurer que les membres de votre personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children sous votre contrôle sont pleinement conscients de cette politique et les encourager à signaler les incidents d'exploitation et d'abus sexuels suspectés ou réels qui surviennent pendant l'exécution des termes de cet accord et qui impliquent des membres du personnel ou des représentants de SCI, ou des membres du personnel ou des représentants de votre organisation.</p> <p>(c) Vous devez immédiatement signaler tout soupçon ou incident d'exploitation ou d'abus sexuel survenant au sein de SCI, de votre organisation ou chez l'un de vos sous-traitants dans le cadre de votre partenariat commercial avec Save</p>

<p>Point, the Save the Children Country Director / Regional Director).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Keep any information confidential between you and the person you report this to. <p>(e) You will cooperate with Save the Children in any investigations of concerns reported under this Agreement, and keep Save the Children promptly updated on any concerns reported under this Agreement, including but not limited to actions taken by you in response.</p> <p><i>Please contact your Save the Children representative if you have further questions.</i></p>	<p>the Children. Le défaut de déclaration sera considéré comme une faute grave et pourra entraîner la résiliation de tout contrat avec Save the Children.</p> <p>(d) Lorsque vous ou tout membre du personnel travaillant pour Save the Children sous votre contrôle soupçonnez ou avez connaissance d'un problème de sauvegarde en rapport avec votre travail pour Save the Children, vous êtes tenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réagir rapidement et immédiatement en signalant tout soupçon ou toute connaissance d'un problème ou d'un incident d'abus ou d'exploitation sexuelle à un contact compétent à Save the Children (qui peut être le point focal PESA ou le directeur national/régional de Save the Children). • garder toute information confidentielle entre vous et la personne à qui vous vous faites le signalement. <p>(e) Vous coopérerez avec Save the Children dans toute enquête sur les préoccupations signalées dans le cadre de cet accord, et vous tiendrez Save the Children rapidement informé de toute préoccupation signalée dans le cadre de cet accord, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures prises par vous en réponse à l'incident.</p> <p><i>Veillez-vous rapprocher de votre contact à Save the Children si vous avez d'autres questions.</i></p>
---	--

<p align="center">SAVE THE CHILDREN'S ANTI-HARASSMENT, INTIMIDATION AND BULLYING POLICY</p>	<p align="center">POLITIQUE DE SAVE THE CHILDREN EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT MORAL</p>
<p>1. OUR VALUES AND PRINCIPLES</p> <p>Save the Children's Anti-harassment, Intimidation and Bullying Policy expresses our commitment to maintain a workplace that is free of harassment, so that all those who work for SCI can feel safe and happy. We will not tolerate anyone harassing, intimidating, or bullying others in the workplace. We also prohibit wilful discrimination based on sex, gender, sexual orientation, marital status, race (including colour, nationality or ethnic or national origin), religion or belief, age, disability and other aspects of identity. Save the Children expects the same standards to be applied by partners, contractors and supplier and all third parties associated with our work.</p> <p>Save the Children takes a zero tolerance approach to any form of Harassment, Sexual Harassment, Intimidation and Bullying (as those terms are defined in this policy) in and outside of the workplace, including sexual exploitation and abuse and any conduct that is discriminatory or disrespectful toward others. This includes on SCI premises, in the communities in which we work or elsewhere, and whether during or outside of working hours.</p> <p>All adults have the equal right to protection regardless of any personal characteristic, including their sex, gender, sexual orientation, marital status, race (including colour, nationality or ethnic or national origin), religion or belief, age, disability. SCI does not tolerate any action that violates a person's dignity or creates an intimidating, hostile, degrading, humiliating or offensive environment.</p> <p>This policy applies to all persons working for us or on our behalf in any capacity, including employees at all levels, directors, officers, agency workers, seconded workers, volunteers, interns, agents, contractors, external consultants, third-party representatives, suppliers and business partners. It applies during or outside of working hours, every day of the year.</p>	<p>1. NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES</p> <p>La politique de lutte contre le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral de Save the Children exprime notre engagement à maintenir un environnement de travail exempt de harcèlement, afin que tous ceux qui travaillent pour SCI puissent se sentir en sécurité et épanouis. Nous ne tolérerons pas que quelqu'un harcèle, intimide ou tyrannise des personnes sur le lieu de travail. Nous interdisons également toute discrimination délibérée fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, la race (y compris la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique ou nationale), la religion ou les convictions, l'âge, le handicap et sur tout autres aspects de l'identité. Save the Children attend de tous les partenaires, entrepreneurs, fournisseurs et tiers associés à notre travail qu'ils appliquent les mêmes normes.</p> <p>Save the Children adopte une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'intimidation et de menace (tels que ces termes sont définis dans la présente politique) sur le lieu de travail et en dehors de celui-ci. Cette tolérance zéro s'applique également à l'exploitation, aux abus sexuels et à toute conduite discriminatoire ou irrespectueuse envers les autres dans les locaux de SCI, dans les communautés où nous intervenons ou ailleurs, que ce soit pendant ou en dehors des heures de travail.</p> <p>Tous les adultes ont un droit égal à la protection, indépendamment de leurs caractéristique personnelles telles que le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, la race (y compris la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique ou nationale), la religion ou les convictions, l'âge, le handicap. SCI ne tolère aucune action qui porte atteinte à la dignité d'une personne ou qui crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.</p> <p>Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour nous ou en notre nom à quelque titre que ce soit, y compris les employés à tous les niveaux, les directeurs, les responsables, les travailleurs intérimaires, les travailleurs détachés, les bénévoles, les stagiaires, les agents, les contractants, les consultants externes, les représentants des tiers, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Elle s'applique pendant et en dehors des heures de travail et tous les jours de l'année.</p>

2. WHAT IS HARASSMENT, INTIMIDATION AND BULLYING?

Definitions of Harassment, Intimidation and Bullying

Word/Term	Definition
<i>Harassment</i>	Harassment consists of unwanted conduct, whether verbal, physical or visual, which is related to a person's sex, gender, marital status, sexual orientation, race (including colour, nationality or ethnic or national origin), religion or belief, age or disability with the purpose or effect of violating the dignity of a person or creating an intimidating, hostile, degrading, humiliating or offensive environment. Such conduct may take place on a single occasion or on several occasions.
<i>Sexual Harassment</i>	<p>Sexual Harassment consists of unwanted conduct of a sexual nature, which has the purpose or effect of violating the dignity of a person or creating an intimidating, hostile, degrading, humiliating or offensive environment. Such conduct may take place on a single occasion or on several occasions.</p> <p>Sexual Harassment may take the form of unwelcome physical, verbal or non-verbal conduct directed at a person or group of persons, which may include - but is not limited to - the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) unwanted physical contact, ranging from touching to sexual assault and rape; (b) verbal forms of sexual harassment including unwelcome sexual innuendoes, suggestions and hints, sexual advances, comments with sexual overtones, sex-related jokes or insults, comments about a person's body or enquiries about a person's sex life or sexual orientation; (c) non-verbal forms of sexual harassment including

2. QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT, L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT MORAL?

Définitions du harcèlement, de l'intimidation et le harcèlement moral

Mot/Terme	Définition
<i>Harcèlement</i>	Le harcèlement consiste en un comportement non désiré ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ce comportement qui peut être verbal, physique ou visuel et qui est lié au sexe, au genre, à l'état civil, à l'orientation sexuelle, à la race (y compris la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique ou nationale), à la religion ou aux convictions, à l'âge ou au handicap d'une personne peut se produire en une seule ou plusieurs occasions.
<i>Le harcèlement sexuel</i>	<p>Le harcèlement sexuel consiste en un comportement non désiré de nature sexuelle, qui a pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ce comportement peut se produire en une seule ou plusieurs occasions.</p> <p>Le harcèlement sexuel peut prendre la forme d'un comportement physique, verbal ou non verbale indésirable à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il comprend - mais sans s'y limiter - les éléments suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) les contacts physiques non désirés, allant des attouchements aux agressions sexuelles et au viol ; (b) les formes verbales de harcèlement sexuel, y compris les insinuations, suggestions et allusions sexuelles non désirées, les avances sexuelles, les commentaires à connotation sexuelle, les blagues ou

	<p>unwelcome gestures, whistling, indecent exposure or the unwelcome display of sexually explicit pictures or objects;</p> <p>(d) unwanted messages of a sexual nature that are sent via email, SMS, skype, voice messages and other electronic means, whether using SCI IT/devices or personal mobiles/equipment; or</p> <p>(e) harassment of a sexual nature that is linked to recruitment/employment opportunities, promotion, training or development opportunities or the offer of salary increments or other employee or worker benefits in exchange for sexual favours.</p>		<p>insultes à caractère sexuel, les commentaires sur le corps d'une personne ou les demandes d'informations sur la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne ;</p> <p>(c) les formes non verbales de harcèlement sexuel, y compris les gestes importuns, les sifflements, l'exposition indécente ou l'affichage importun d'images ou d'objets sexuellement explicites ;</p> <p>(d) les messages non désirés à caractère sexuel envoyés par courrier électronique, SMS, Skype, messages vocaux et autres moyens électroniques, que ce soit avec des appareils informatiques et des téléphones de SCI ou des équipements personnels; ou encore;</p> <p>(e) le harcèlement à caractère sexuel lié aux opportunités de recrutement/d'emploi, de promotion, de formation ou de développement ou le fait d'offrir une augmentation de salaire ou d'autres avantages aux employés ou aux travailleurs en échange de faveurs sexuelles.</p>
<i>Intimidation</i>	Intimidation is the unreasonable use of status or authority to require or coerce an individual to perform an action or task, which the individual knows to be inappropriate and/or disrespectful, illegal, or in direct conflict with SCI policy or procedure.		
<i>Bullying</i>	Bullying is any repeated offensive, abusive, intimidating, malicious or insulting behaviour which: (i) makes the recipient feel upset, threatened, humiliated or vulnerable or undermines their self-confidence or causes them to suffer stress or feel upset; and (ii) a reasonable observer would identify as amounting to bullying behaviour.	<i>L'intimidation</i>	L'intimidation est l'utilisation déraisonnable d'un statut ou d'une autorité pour exiger d'une personne un action ou une tâche ou pour contraindre une personne à accomplir un action ou une tâche que la personne sait être inappropriée et/ou irrespectueuse, illégale ou en conflit direct avec les politique ou les procédures de SCI.
<i>Sexual Exploitation</i>	Any actual or attempted abuse of a position of vulnerability, differential power, trust, or dependency, for sexual or sexualised purposes. This includes the offer or promise of monetary, social, political benefits as an incentive or form of coercion.	<i>La vexation</i>	La vexation inclue tout comportement répété, offensant, abusif, intimidant, malveillant ou insultant qui : (i) fait en sorte que le la personne visée se sente bouleversée, menacée, humiliée, vulnérable, en manque de confiance en soi, sujette á un stress ou á un état de trouble; et (ii) qui serait qualifié de comportement
<i>Sexual Abuse</i>	The threatened or actual physical intrusion of a sexual or sexualised		

	nature, including inappropriate touching, by force or under unequal or coercive conditions, sexual assault and rape. It may also include threatened or actual non-physical intrusion (unwanted and/or uninvited exposure to pornography, texts, images, and so on, the sharing of images, texts and so on, demands for sexualised photographs etc.).		vexant par un observateur raisonnable.
<i>Discriminatory and disrespect-ful behaviour</i>	Other forms of harassment [that] may relate to a person's gender, marital status, race (including colour, nationality or ethnic or national origin), religion or belief, age or disability and may involve bullying or intimidation or both.	<i>L'exploitation sexuelle</i>	Tout abus ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'une relation de pouvoir, de confiance ou de dépendance, à des fins sexuelles ou sexualisées. Cela inclut l'offre ou la promesse d'avantages monétaires, sociaux, politiques comme incitation ou forme de coercition.
<i>Zero Tolerance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • At Save the Children, we have a culture of <u>zero tolerance</u> for all forms of abuse and mistreatment, including Sexual Exploitation and Abuse, Harassment, Intimidation and Bullying. • This means that every single concern is fully responded to and where necessary prompt action (including conducting an investigation and taking disciplinary action, if applicable) is taken. • It means that we will hold our people to account against the same standards and subject them to the same processes, as everyone else regardless of their position or reputation within the organization. 	<i>Les abus sexuels</i>	L'agression physique de nature sexuelle ou sexualisée, y compris les attouchements inappropriés, par la force ou dans des conditions de positions inégales ou de coercition, l'agression sexuelle et le viol. Il peut également s'agir d'une intrusion non physique réelle ou menacée (l'exposition non désirée et/ou non sollicitée à la pornographie, aux textes, aux images, etc.)
		<i>Les comportements discriminatoire et irrespectueux</i>	D'autres formes de harcèlement [qui] peuvent être liées au sexe, à l'état civil, à la race (y compris la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique ou nationale), à la religion ou aux convictions, à l'âge ou au handicap d'une personne et qui peuvent impliquer des vexation ou des intimidations, ou encore les deux.
		<i>Tolérance zéro</i>	<ul style="list-style-type: none"> • À Save the Children, nous avons une culture de <u>tolérance zéro</u> à l'égard de toutes les formes d'abus et de maltraitance, y compris l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, l'intimidation et les vexations. • Cela signifie que chaque préoccupation est prise en charge et que, le cas échéant, des mesures sont prises rapidement (y compris par la conduite d'une enquête et l'adoption des mesures disciplinaires appropriées).
<p>SCI is committed to ensuring there is transparency in our own business and in our approach to preventing and responding to any form of harassment, intimidation and bullying against adults throughout our supply chains, and relationship with third parties. In addition we are committed to ensuring our approach is consistent with our national and international disclosure obligations, and shall comply with all applicable laws, statutes, regulations and codes from time to time in force, including all relevant UK laws related to protection from harassment,</p>			

<p>intimidation, bullying, and applicable laws in the countries where SCI operates</p> <p>Where the guidance in this policy conflicts with any applicable laws or regulations, the higher standard must be observed at all times.</p>	<table border="1" data-bbox="810 190 1388 515"> <tr> <td data-bbox="810 190 992 515"></td> <td data-bbox="992 190 1388 515"> <ul style="list-style-type: none"> • Cela signifie que nous demanderons des comptes à nos employés selon les mêmes normes et nous les soumettrons aux mêmes processus que tout le monde, quelle que soit leur position ou leur réputation au sein de l'organisation. </td> </tr> </table> <p>SCI s'engage à garantir la transparence de ses propres activités et de son approche pour prévenir et répondre à toute forme de harcèlement, d'intimidation et de comportement vexant envers les adultes tout au long de ses chaînes d'approvisionnement et de ses relations avec les tiers. En outre, nous nous engageons à veiller à ce que notre approche soit conforme à nos obligations nationales et internationales en matière de divulgation, et à respecter toutes les lois, tous les statuts, toutes les réglementations et tous les codes en vigueur, y compris toutes les lois britanniques pertinentes relatives à la protection contre le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement moral, ainsi que les lois applicables dans les pays où SCI intervient.</p> <p>Lorsque les orientations de cette politique sont en contradiction avec les lois ou règlements en vigueur, la norme la plus élevée doit être respectée à tout moment.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Cela signifie que nous demanderons des comptes à nos employés selon les mêmes normes et nous les soumettrons aux mêmes processus que tout le monde, quelle que soit leur position ou leur réputation au sein de l'organisation.
	<ul style="list-style-type: none"> • Cela signifie que nous demanderons des comptes à nos employés selon les mêmes normes et nous les soumettrons aux mêmes processus que tout le monde, quelle que soit leur position ou leur réputation au sein de l'organisation. 		
<p>3. OUR APPROACH TO ANTI-HARASSMENT, INTIMIDATION AND BULLYING</p> <p>Save the Children is committed to preventing all forms of harassment, intimidation and bullying through the following means:</p> <p>Awareness: Ensuring that all staff, representatives and third parties connected to Save the Children are aware of the high standards of behaviour and conduct expected of them to prevent any form of harassment, intimidation and bullying in the workplace.</p> <p>Prevention: Promoting a safe and healthy working environment by applying all relevant policies and mechanisms to ensure that staff and those who work with Save the Children understand and minimise the risks of any form of harassment, intimidation and bullying.</p> <p>Reporting: Ensuring that all staff and those who work with Save the Children are clear on what steps to take where suspicions or concerns arise regarding allegations of any form of harassment, intimidation and bullying in the workplace.</p>	<p>3. NOTRE APPROCHE DE LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT, L'INTIMIDATION ET LE HARCELEMENT MORAL</p> <p>Save the Children s'engage à prévenir toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral par les moyens suivants :</p> <p>La Sensibilisation : Veiller à ce que tous les membres du personnel, les représentants et les tiers liés à Save the Children soient conscients des normes élevées de comportement et de conduite qui sont attendues d'eux, afin de prévenir toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral sur le lieu de travail.</p> <p>La prévention : Promouvoir un environnement de travail sûr et sain en appliquant toutes les politiques et mécanismes pertinents pour s'assurer que le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children comprennent et minimisent les risques de toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral.</p> <p>Le signalement : Veiller à ce que tout le personnel et les personnes qui travaillent avec Save the Children sachent clairement quelles sont les mesures à prendre</p>		

<p>Responding: Ensuring that immediate action is taken to identify and address reports of any form of harassment, intimidation and bullying in the workplace and ensure the safety and well-being of the survivor/victim.</p>	<p>en cas de soupçons, d' allégations ou de préoccupations concernant toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral sur le lieu de travail.</p> <p>La réaction : Veiller à ce que des mesures immédiates soient prises pour identifier et traiter les signalements de toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral sur le lieu de travail et assurer la sécurité et le bien-être de la personne affectée/victime.</p>
<p>4. THE COMMITMENT WE EXPECT FROM YOU</p> <p>Save the Children expects the same high standards from all of our partners, contractors, suppliers and all third parties working with or for Save the Children, including taking measures to provide a safe and healthy working environment including protection from bullying and harassment at work.</p> <p>You must have a zero-tolerance policy on any form of harassment, intimidation and bullying in the workplace and take all measures available to you to prevent and respond to any actual, attempted or threatened harassment, intimidation and bullying involving SCI staff or representatives, or your organisation's employees or representatives that arises during performance of the terms of this Agreement.</p> <p>(a) You must ensure that your staff members and those working with Save the Children under your control are fully aware of this policy and encourage them to report incidents of suspected, or actual, harassment, intimidation or bullying involving SCI staff or representatives, or your organisation's employees or representatives that arises during performance of the terms of this Agreement.</p> <p>(b) You must <u>immediately report</u> any suspicion or incident of harassment, intimidation or bullying occurring in SCI, your organisation or sub-contractor in relation to your business partnership with Save the Children. Failure to report will be treated as serious and may result in termination of any agreement with Save the Children.</p> <p>(c) When you or any staff working for Save the Children under your control suspect or become aware of a harassment, intimidation or bullying concern in relation to work for Save the Children, you are obliged to:-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Act quickly and immediately report suspicions or knowledge of any harassment, intimidation or bullying concern or incident to a relevant contact 	<p>4. L'ENGAGEMENT QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS</p> <p>Save the Children attend de tous ses partenaires, contractants, fournisseurs et de tous les tiers travaillant avec ou pour Save the Children qu'ils respectent les mêmes normes élevées, notamment en prenant des mesures pour assurer un environnement de travail sûr et sain, ce qui inclut la protection contre l'intimidation et le harcèlement au travail.</p> <p>Vous devez appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral sur le lieu de travail et prendre toutes les mesures à votre disposition non seulement pour prévenir toute forme de harcèlement, d'intimidation et de harcèlement moral mais également pour réagir devant ces type de comportement lorsqu'ils surviennent et que le personnel ou les représentants de SCI ou les employés ou représentants de votre organisation sont impliqués. Cette obligation s'applique pour toute la durée de l'exécution du présent accord, indépendamment du fait que le comportement soit réelle, ai été tenté ou ai juste été une menace.</p> <p>(a) Vous devez vous assurer que les membres de votre personnel et ceux qui travaillent avec Save the Children sous votre contrôle sont pleinement conscients de cette politique et les encourager à signaler les incidents de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement moral, survenant pendant l'exécution des termes de cet accord et impliquant le personnel ou les représentants de SCI ou les employés ou représentants de votre organisation, indépendamment du fait que l'incident est suspecté ou réel.</p> <p>(b) Vous devez <u>immédiatement signaler</u> tout soupçon ou incident de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement moral survenant au sein de SCI, de votre organisation ou chez vos sous-traitant et en relation avec votre partenariat commercial avec Save the Children. Le défaut de déclaration sera</p>

<p>at Save the Children (which could include the Save the Children Country Director / Regional Director).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Keep any information confidential between you and the person you report this to. <p>(d) You will cooperate with Save the Children in any investigations of concerns reported under this Agreement, and keep Save the Children promptly updated on any concerns reported under this Agreement, including but not limited to actions taken by you in response.</p> <p><i>Please contact your Save the Children representative if you have further questions.</i></p>	<p>considéré comme une faute grave et pourra entraîner la résiliation de tout accord avec Save the Children.</p> <p>(c) Lorsque vous ou tout membre du personnel travaillant pour Save the Children sous votre contrôle soupçonnez ou avez connaissance d'un cas de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement moral en rapport avec votre travail avec Save the Children, vous êtes tenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réagir rapidement et immédiatement en signalant tout soupçon ou toute connaissance d'un problème ou d'un incident de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement moral à un contact compétent de Save the Children (il peut s'agir du directeur national ou régional de Save the Children). • Garder toute information confidentielle entre vous et la personne à qui vous la communiquez. <p>(d) Vous coopérerez avec Save the Children dans toute enquête sur les préoccupations signalées dans le cadre de cet accord, et vous tiendrez Save the Children rapidement informé de toute préoccupation signalée dans le cadre de cet accord, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures prises par vous en réponse à l'incident.</p> <p><i>Veillez-vous rapprocher de votre contact à Save the Children si vous avez d'autres questions.</i></p>
--	--